

Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

Rapport provincial: la Colombie-Britannique

Résumé

La Colombie-Britannique reçoit le troisième plus grand nombre de travailleurs migrants dans le pays, après l'Ontario et l'Alberta. Aucune législation n'a été adoptée pour remédier à la vulnérabilité des travailleurs et renforcer leur protection. En 2014, la province a commencé à financer les organisations d'établissement pour les nouveaux arrivants non éligibles aux services financés par l'IRCC. Seule une fraction des travailleurs migrants a accédé à ces services (environ 10 %), peut-être en raison de leur isolement, et des horaires inaccessibles de service; cependant les services sont assez largement utilisés par ceux qui y ont accès. Les travailleurs migrants ne sont toujours pas en mesure d'accéder à la formation linguistique. Certaines organisations communautaires et certaines initiatives appuient les travailleurs migrants sans financement provincial, y compris un centre de soutien pour les travailleurs agricoles organisé par un syndicat.

Certains travailleurs migrants ont accès à la résidence permanente via le Programme des candidates de la province de la Colombie-Britannique. Atteindre les exigences linguistiques du programme est une barrière causée par le manque d'accès à la formation linguistique.

Les principales recommandations pour la Colombie-Britannique :

1. Continuer d'offrir un financement supplémentaire aux organisations non gouvernementales afin d'offrir des services d'établissement à tous les travailleurs migrants, quel que soit le programme ou le niveau de compétence, ajoutant la formation linguistique aux services offerts aux travailleurs migrants.
2. Améliorer les protections pour les travailleurs migrants au moyen de modifications législatives et de l'exécution de celles-ci.
3. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants.
4. Examiner les options pour faciliter l'accès des travailleurs PTAS aux soins de santé.

Une remarque sur la terminologie

Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif.

Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.

